

**ACCORD GENERAL SUR LE  
COMMERCE DES SERVICES**

---

GATS/SC/37  
15 avril 1994  
(94-1035)

**GUYANA**

**Liste d'engagements spécifiques**

(Seul le texte anglais fait foi)

---

## GUYANA - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontalières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<b>I. ENGAGEMENTS HORIZONTALS</b>			
TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE	4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne le haut personnel de direction et les experts techniques introuvables sur le marché local du travail	4) Néant pour ce qui concerne les personnes indiquées sous "accès au marché". Non consolidé pour les autres personnes	
<b>II. ENGAGEMENTS SECTORIELS</b>			
1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES			
A. <u>Services professionnels</u>			
a) Services juridiques	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Néant	

GUYANA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>b) Services de comptabilité, d'audit et de tenue de livres</p> <p>d), e) Services d'ingénierie et d'architecture</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>4) <u>Ressortissants des pays du Commonwealth (BR) hors CARICOM</u>: Tenus de se soumettre à un contrôle de leurs qualifications par le Conseil de l'enseignement du droit et de suivre une formation de six (6) mois dans l'une des écoles de droit régionales.</p> <p><u>Ressortissants hors Commonwealth</u>: Assujettis au contrôle de leurs qualifications par le Conseil de l'enseignement du droit qui déterminera leur recyclage éventuel. En général, une nouvelle formation complète est imposée.</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

GUYANA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
h) Services médicaux et dentaires	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
2. SERVICES DE COMMUNICATION			
C. <u>Services de télécommunication</u>			
Services à valeur ajoutée <sup>1</sup>			
j) Recherche d'informations permanente et serveurs de bases de données	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

1 Les fournisseurs de services à valeur ajoutée sont tenus de se relier à cet effet au réseau public de télécommunication.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>7. SERVICES FINANCIERS</p> <p>B. <u>Services bancaires et autres services financiers</u> (sauf assurance)</p> <p>a) Acceptation de dépôt et d'autres fonds remboursables du public (81115-81119)</p>	<p>3) Les réseaux et les services de télécommunication publics sont assurés par des monopoles sous licence de 20 ans, avec renouvellement à option pour 20 années supplémentaires.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

**GUYANA (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Octroi de crédits de tous types, y compris notamment crédit à la consommation, crédit hypothécaire, factoring et financement des transactions commerciales (8113)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Les prêts aux non-résidents doivent être approuvés par la Banque centrale de Guyana. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
A. <u>Services d'assurance</u>			
a) Services d'assurance-vie, d'assurance accident et d'assurance maladie (8121)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
b) Services d'assurance autre que sur la vie (8129)	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	

GUYANA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
d) Services auxiliaires de l'assurance (y compris les services de courtage et d'agence) (8140)	3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
9. SERVICES RELIÉS À L'INDUSTRIE DU TOURISME ET AUX VOYAGES			
A. <u>Hôtellerie et restauration</u>	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

**GUYANA (suite)**

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>B. <u>Services d'agences de voyages et d'organismes touristiques</u></p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>11. SERVICES DE TRANSPORTS</p>			
<p>C. <u>Services de transport aérien</u></p>			
<p>a) Services de réparation et maintenance des aéronefs<sup>1</sup></p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Non consolidé 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>c) Systèmes informatisés de réservation (SIR)<sup>1</sup></p>	<p>1) Néant</p>	<p>1) Néant</p>	

1 Tels que définis au paragraphe 6 de l'annexe relative aux services de transport aérien.



GUYANA (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>F. <u>Services de transports routiers</u></p> <p>a) Transports de voyageurs</p>	<p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>b) Transports de marchandises</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

**GUYANA (suite)**

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontalières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
e) Services annexes des services de transports routiers	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	